

Mode d'emploi

Le pôle Ingénierie du CDT a pour mission, notamment, d'apporter des conseils aux porteurs de projets, mais aussi d'aider les professionnels déjà implantés dans leur développement. La création des fiches « boîte à outils » répond à cette volonté. Tous les 3 mois, vous recevrez (par e-mail ou par la poste, c'est à vous de choisir) une fiche d'informations pratiques sur un sujet donné, qu'il s'agisse de mieux connaître une clientèle, découvrir les technologies qui pourraient vous servir ou des conseils pour travailler avec les tour-opérateurs par exemple. Ces fiches se veulent utiles, pratiques et concises. Si un sujet en particulier vous intéresse nous vous invitons à nous en faire part.

Afin d'offrir un format allégé, nous présentons une synthèse. Cependant, pour chaque édition, vous aurez à votre disposition les sources bibliographiques et notre équipe se tient à votre disposition pour un rendez-vous ou pour l'envoi d'informations complémentaires.

La première boîte à outils paraîtra le 1er mars 2009, elle portera sur le tourisme à vélo, pourquoi s'y intéresser et comment attirer cette clientèle. Vous y trouverez des réponses simples et pratiques, faciles à mettre en œuvre.

Aujourd'hui, et pour lancer cette nouvelle démarche, nous vous proposons une présentation du CDT et de ses missions.

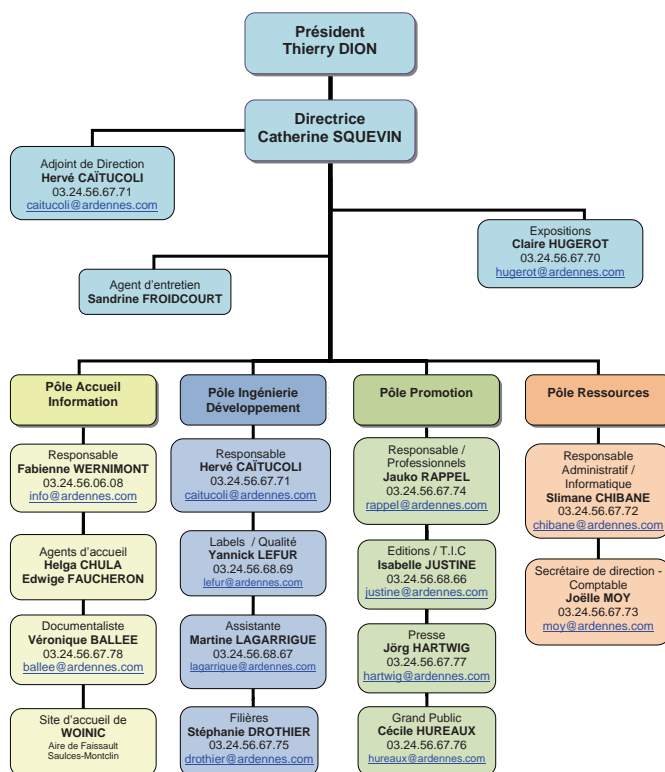
Bonne année 2009 !



La mission du CDT : contribuer au développement et au dynamisme du tourisme départemental

Organigramme du CDT des Ardennes

(décembre 2008)



Coupon réponse :

Je préfère continuer à recevoir la boîte à outils par courrier : cochez cette case

Je préfère recevoir la boîte à outils par e-mail, à l'adresse suivante :

.....@.....

J'aimerais être informé(e) sur le sujet suivant :

.....

Les missions du CDT

Cadre légal

Le CDT des Ardennes créé en 1956 – sous l'intitulé Office Départemental du Tourisme – est une association loi 1901. Les CDT exercent leurs compétences dans le cadre de la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 qui fixe l'action respective de l'état, des comités départementaux et régionaux du tourisme et des offices de tourisme et syndicats d'initiative.

Que fait un CDT ?

- Fédère, informe et stimule tous les acteurs publics et privés de son département.
- Analyse, conseille, évalue et élabore, notamment, la stratégie de développement touristique du département.
- Collecte, gère, qualifie et met à disposition les informations touristiques.
- Fait la promotion de son offre touristique en France et à l'étranger
- Gère et anime des filières infra départementales afin de développer leur mise en marché.

Source : www.fncdt.net

Que peut m'apporter un Comité Départemental du Tourisme ?

- De l'**information** : sur les filières, les événements, les démarches qualité, les marchés cibles, des statistiques ou encore les chiffres-clés du tourisme départemental.
- Des **conseils** : évaluation de projets, accompagnement...
- Des **outils** : photothèque, documentation touristique, site Internet dédié aux professionnels, fiches conseils, schéma de développement, plan marketing...
- De l'**animation** : rencontres du tourisme, ateliers, salons, formations...

Source : www.fncdt.net

Les sujets qui seront abordés en 2009 :

- Le tourisme à vélo
- Le public néerlandais
- Les nouvelles technologies au service du tourisme
- Travailler avec les tour-opérateurs

Quelles sont les missions des pôles ?

Le pôle Ingénierie :

- Actualiser et développer les travaux d'étude, d'observation et de veille stratégique
- Développer les labels « Tourisme et Handicap », « Clévacances », « Camping Qualité » et « Logis de France » et accompagner les professionnels dans les démarches de qualification de l'offre
- Mettre en œuvre le Schéma Départemental de Développement Touristique 2005-2010 et le Plan Marketing 2008-2010
- Développer une politique de partenariats en interne et en externe en phase avec le développement de « filières »
- Réaliser la production de séjours à l'attention des tour-opérateurs

Le pôle Communication et Promotion (grand public, presse, professionnels) :

- Faire connaître l'offre des Ardennes auprès du grand public et des professionnels
- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique à travers différents médias
- Garantir la cohérence, la pertinence et la lisibilité des supports de communication grâce à une charte graphique
- Proposer une offre de produits touristiques grâce à la synergie développée entre les différents acteurs du département (O.T., prestataires...)
- Mener des actions spécifiques sur le média Internet (développement des fonctionnalités, lancement de produits innovants et de micro-sites thématiques...)
- Organiser des campagnes de communication homogènes et en cohérence avec la signature et la charte graphique
- Organiser, développer les relations avec la presse tant en France qu'à l'étranger sur les marchés ciblés

Le pôle Accueil/Information

- Organiser l'accueil à la Vitrine Culturelle et Touristique du département des Ardennes 7 jours sur 7, toute l'année
- Répondre à toute demande d'information touristique sur les Ardennes, gérer les fichiers de demandes
- Organiser la distribution de l'information touristique « papier »
- Organiser et promouvoir les expositions à la Vitrine
- Mettre à jour la base de données touristiques en lien avec les OTSI

Le pôle Ressources :

- Mettre à disposition des différents pôles et activités du CDT les moyens nécessaires et suffisants pour garantir leur fonctionnement
- Préconiser, étudier les solutions les plus pertinentes pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie du Schéma Départemental de Développement Touristique 2005-2010
- Animer la communication interne et optimiser la circulation de l'information utile au fonctionnement du CDT
- Distribuer l'information utile vers tous les partenaires du réseau concourant au développement touristique des Ardennes